

	Avis d'attribution Procédure Adaptée Accord-cadre de Fournitures	AT 2021-08
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------	------------

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Bergerac.

Correspondant : Elora FAUJANET, Assistante administrative Commande Publique, 19 rue neuve d'Argenson, 24100 Bergerac - Tél. : 05 53 74 66 66 - Télécopieur : 05 53 74 66 08

Courriel : efaujanet@bergerac.fr, adresse internet : <https://www.bergerac.fr>

Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet de l'accord-cadre : Fourniture, installation et maintenance d'un contrôle d'accès pour les salles de sport et les salles polyvalentes de la Ville de Bergerac

Type de procédure : Procédure Adaptée

Critères d'attribution : *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

- Fonctionnalité : 35 %
- Prix des prestations : 30 %
- Ergonomie : 15 %
- Valeur technique (serrurerie) : 15 %
- Délai : 5 %

Le groupement des sociétés **TELELEC ENERGIE**, 224 A Route de la 5 avenue de Guitayne, 33610 CANEJAN et **JESPLAN SAS**, ZAC Le Moulin Neuf – 5, rue Guglielmo Marconi, 44817 SAINT HERBLAIN est déclaré attributaire de l'accord-cadre pour un montant maximum de 214 000,00 € HT.

Durée de l'accord-cadre : 4 ans.

Date d'attribution de l'accord-cadre : Le 15 juin 2021

Voies et délais de recours :

Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr) :

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 27 août 2021

Les documents communicables de l'accord-cadre sont disponibles auprès de Elora FAUJANET – 05 53 74 65 81